

L'OPTION FACULTATIVE ARTS PLASTIQUES

**Accessible à toutes les filières
Premières et terminales
du lycée général et technologique
(filières L, ES, S, ST2S, STMG, STI2D)**

2 heures par semaine

Enseignement suivi indépendamment en seconde, première ou terminale.

- ⑨ En fin de seconde, un(e) élève, qui n'aurait pas suivi(e) cet enseignement, a la possibilité d'intégrer l'option en première voir plus tard en terminale.
- ⑨ **Un élève qui s'inscrirait pour la seule année de terminale, s'il sait travailler autant que les autres, peut tout à fait obtenir l'excellence en termes de résultats aux oraux du baccalauréat.**

OBJECTIFS DE CET ENSEIGNEMENT AU LYCÉE :

- Contribuer à la réussite des élèves à l'obtention du baccalauréat.
- Donner les moyens aux élèves qui désirent accéder à des études supérieures dans des filières artistiques d'intégrer les structures de leur choix.
- Apprendre à s'exprimer de manière artistique
- Apprendre à poser des problèmes liés aux arts plastiques
- Apprendre à analyser et expliquer son travail, à construire une argumentation
- Développer ses savoir-faire dans des techniques multiples
- Enrichir sa culture artistique
- Analyser et questionner ses goûts personnels
- Se faire plaisir.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU TRAVAIL DE LA CLASSE :

En début de chaque année, les élèves définissent la thématique de leur dossier.

Chaque projet est l'occasion pour eux de proposer un nouveau questionnement (problématique) autour d'une notion liée au domaine des arts plastiques.

Ces questionnements permettent, tout au long de l'année, de nourrir une réflexion et d'acquérir des connaissances.

Pour chaque réalisation, il est demandé d'accorder un soin particulier :

- À la façon de traduire, dans le carnet de travail, les étapes de la recherche et de l'élaboration des projets, sous quelques formes que ce soit.
- À tout ce qui est mis en œuvre dans la réalisation en faveur d'intentions clairement définies au préalable.
- À l'association, la mise en relation, et la maîtrise des moyens plastiques.
- À la façon de faire sens.
- À ce qui fait œuvre dans le projet.
- À la conception du dispositif de présentation de l'œuvre.
- À la question du lieu, de l'espace de présentation de l'œuvre.
- À la place attribuée au spectateur au sein du dispositif plastique et à celui de l'exposition.
- À la référencement de son travail au regard de la production des artistes modernes et contemporains.
- À la méthodologie de l'argumentation orale.

L'ÉPREUVE ORALE AU BAC :

- Dossier de travaux réalisés durant l'année de terminale : de 3 à 6 réalisations.
- Un carnet de travail qui témoigne des recherches abouties ou non.
- Entretien de 30 minutes maximum, sans temps de préparation
- La première partie (25 minutes maximum), entretien sur dossier, est notée sur 16 points à raison de **12 points** pour les travaux et de **4 points** pour l'entretien
- La seconde partie (Le temps restant), entretien sur les connaissances et la culture artistique du candidat, est notée sur **4 points**.
- Les points au dessus de la moyenne sont affectés du **coefficient 2**, si c'est la première option facultative